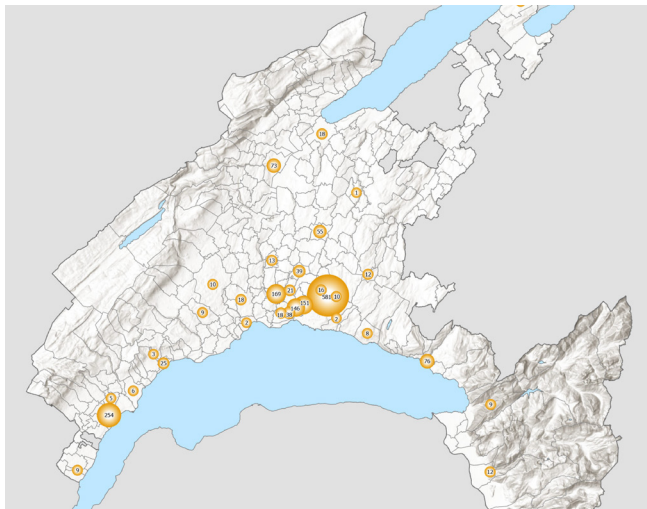


RÉPARTITION DES LLA DANS LE CANTON DE VAUD



Direction générale du territoire et du logement
Direction du logement
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
Tel. 021 316 74 11
info.dgtl@vd.ch

Informations générales sur les logements
d'utilité publique (LUP)
www.vd.ch/lup

Les logements à loyer abordables (LLA)
www.vd.ch/lla

COMMUNES AVEC UN RÈGLEMENT

Bussigny, Crissier, Gland, Lausanne,
Le Mont-sur-Lausanne, Morges, Nyon et Vevey

À QUI S'ADRESSENT LES LLA ?

Les logements à loyers abordables (LLA) s'adressent à toutes les catégories de locataires, en principe, sans égard à leur situation financière ou familiale (famille, personnes seules, personnes âgées ou handicapées et étudiants).

En revanche, les communes peuvent adopter un règlement sur les conditions d'accès aux LLA soumis à l'approbation cantonale.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- > Le plafond indexé chaque année par l'État ne constitue pas une autorisation d'augmenter le loyer.
- > Le bail d'un LLA reste entièrement soumis aux règles du droit du bail.
- > Le plafond indexé constitue uniquement une limite à ne pas dépasser.



En savoir
plus sur
les LUP



Télécharger
le guide ici



LOGEMENTS À LOYERS ABORDABLES (LLA)

GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Droits et obligations :

- > Des pouvoirs publics
- > Des propriétaires (ou de leurs représentants)
- > Des locataires

DROITS ET OBLIGATIONS

BONNES PRATIQUES

LÉGENDE

VD = Canton - Direction du logement /Administration cantonale des impôts, ACI)

P = Propriétaires

L = Locataires

G = Gérances

C = Commune où se trouve le LLA

LES POUVOIRS PUBLICS

DOCUMENTS UTILES

ÉMETTEURS

DESTINATAIRES



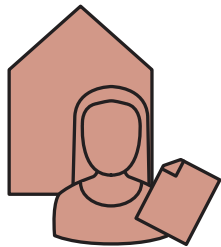
ANALYSENT	les projets de construction et les requêtes	Formulaire 54	P	VD
RECONNAISSENT	d'utilité publique les LLA par décision administrative	Décision administrative	VD	P
FIXENT ET CONTRÔLENT	annuellement le plafond du revenu locatif des LLA	Décision administrative	VD	P
CONTRÔLENT	l'application des règlements en matière de LLA	Attestations diverses	C	P, G, L
	le statut des LLA en zone de quota	Attestations diverses	C	P, G, L
DÉCIDENT	l'octroi d'une aide	Décision administrative	VD	P
	l'octroi d'une exonération fiscale	Décision administrative	VD/ACI	P
LÉGIFÈRENT	sur les conditions d'occupation	Règlements	C	P, G, L

PROPRIÉTAIRES / GÉRANCES

DOCUMENTS UTILES

ÉMETTEURS

DESTINATAIRES



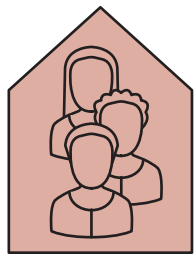
APPLIQUENT	Les règlements en matière de LLA	Reconnaissance LUP	VD, C	P, G
	Le plafonnement du revenu locatif transmis par la DIL	Décision administrative	VD	P, G
UTILISENT	Les documents usuels adéquats (baux, notifications de hausse/baisse de loyer...)	Selon décision administrative VD/ Commune	VD	P, G
INFORMENT	Les locataires du statuts du logement occupé et des conséquences (ex: loyers contrôlés)	Reconnaissance LUP	P, G	L
TRANSMETTENT	Les documents demandés lors des contrôles	Correspondances diverses	P, G	VD, C

LOCATAIRES

DOCUMENTS UTILES

ÉMETTEURS

DESTINATAIRES



INFORMENT	L'autorité compétente de tout changement de situation personnelle	Baux et règlements divers	L	P, G
-----------	---	---------------------------	---	------